

**RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LYON
CHANCELIER DES UNIVERSITES**
Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux
Décision n° RA-069-20-00134-00

**Portant agrément au titre de l'engagement de Service Civique
Recteur de l'académie de Lyon**

Vu le code du service national, notamment son titre 1^{er} bis ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 27 novembre 2020 par l'organisme intéressé ;

Décide :

Article 1^{er}

L'Association déclarée **FESTIVAL LYON 0 DECHET** dont le siège social est situé 2 RUE DE LA PATELIERE 69290 CRAPONNE (N°SIRET : 853 041 994 00015) est agréée, pour une durée de trois ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de Service Civique.

Article 2

La mission susceptible d'être accomplie par les personnes accueillies en Service Civique est la suivante :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Environnement	6	A	Sensibiliser à la réduction des déchets

En cas de déplacement à l'étranger (hors Union Européenne) et quelle qu'en soit la durée, l'organisme agréé doit obligatoirement transmettre à l'Agence du Service Civique les lieux et dates du séjour ainsi que les coordonnées de la structures accueillant les volontaires.

Article 3

L'organisme mentionné à l'article 1^{er} est autorisé avant le 31 décembre 2021 à engager 8 mois de service et à consommer 8 mois de service selon la répartition indicative détaillée en annexe. Le nombre de mois engagés mentionné ci-dessus ne pourra faire l'objet d'aucun report

Article 4

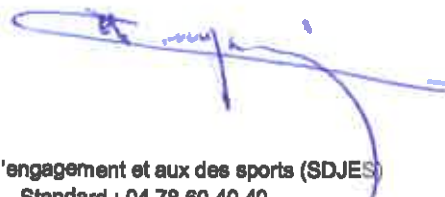
La présente décision pourra, en cours d'exécution, être révisée à l'initiative de l'administration, au regard en particulier du niveau d'exécution des autorisations accordées.

Article 5

Le directeur de l'Agence du Service Civique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le
19 FEV. 2021

Le recteur de la région académique
auvergne-Rhône-Alpes,
recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités



Olivier Dugrip

Annexe : Calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Les tableaux ci-dessous détaillent :

- Le nombre, à titre indicatif, d'entrées mensuelles de volontaires.
- Les données, en mois, portées à l'article 3 soit :
 1. La durée cumulée de mois que l'organisme est autorisé à engager correspondant au nombre d'entrées mensuelles multiplié par la durée des missions dans leur totalité arrêtée au 31 décembre de chaque année ou pour la dernière année à la date d'échéance de l'agrément.
 2. La durée cumulée de mois que l'organisme est autorisé à consommer correspondant au nombre d'entrées mensuelles multiplié par la durée des missions arrêtée au 31 décembre de chaque année ou pour la dernière année à la date d'échéance de l'agrément.

La 1^{ère} année de l'agrément correspondant à la période comprise entre la date de signature de l'agrément et le 31/12 de cette même année (article 3) :

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
02/2021	0	0	1	0	0	0	0	1
TOTAL	0	0	1	0	0	0	0	1
Durée cumulée des engagements autorisés (en mois)	0	0	8	0	0	0	0	8
Durée cumulée des consommations autorisées (en mois)	0	0	8	0	0	0	0	8

RA-069-20-00134-00

L'Association déclarée

FESTIVAL LYON 0 DECHET

Coordonnées de la personne en charge du dossier d'agrément transmises à l'Agence de Services et de Paiement pour la gestion des habilitations ELISA

CIVILITE : Madame

NOM : Meynier

PRENOM : Carole

FONCTION : Directrice-Coordnatrice

TELEPHONE : 0780965448

COURRIEL : carole.meynier@fl0d.org

